

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Séverine Boudieu, Jean Douce, Brigitte Fayet

Absent : Alain Olagnon, Hervé Poix, Jean Roux

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il est demandé si des observations sont à formuler. Il n'y en a pas. **Le compte-rendu de la séance du 3 JUILLET 2019 est approuvé à l'unanimité.**

PERSONNEL COMMUNAL : Un adjoint technique principal étant actuellement en congé de grave maladie, le comité médical du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a donné un avis favorable pour renouveler ce congé jusqu'au 03/12/2019. L'autorité territoriale, donc le Conseil Municipal de Mons, peut contester cet avis. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL DECIDE de ne pas contester cet avis et d'en informer l'agent.**

D'autre part, Mr le Maire rappelle la délibération, prise à l'unanimité, de ramener le temps de travail de ce poste de 19h à 15h, expliquée par le retour à la semaine de 4 jours (suppression du poste de 19h et création d'un poste de 15h), à partir du 1^{er} Septembre 2019, vu que la détermination du temps de travail doit être en adéquation avec les besoins de fonctionnement du service. Il lit le courrier adressé à l'agent, lui faisant part de cette décision du Conseil et lui demandant d'y répondre par un avis, avant le 20 Août 2019.

Vu l'absence de réponse, équivalent à un refus, de la part de l'agent, d'accepter ce poste de 15h, il explique que cet agent a priorité pour être affecté dans cet emploi, mais s'il refuse, il doit être maintenu en surnombre pendant un an dans la collectivité sur le poste de 19h, et qu'au terme de cette période, cet agent sera pris en charge par le Centre de Gestion qui percevra une contribution de la Commune de MONS.

Mr le Maire informe que les entretiens professionnels pour les Employés communaux auront lieu en Octobre/Novembre et propose que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui remplacera les primes actuelles, soit instauré pour tous les employés communaux à partir du 1^{er} Janvier 2020. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL émet un avis favorable à cette proposition.**

GOUDRONNAGE DES ENTREES DES PARTICULIERS : suite aux derniers travaux de goudronnage des voies communales, devant la demande de certains, Mr le Maire propose de lancer une enquête auprès de la population pour connaître ceux qui désirent faire goudronner leur entrée, entre la voie bitumée et leur seuil de portail. Ensuite, selon le nombre de demandes, la Municipalité contactera des entreprises, pour obtenir des devis sur l'ensemble à goudronner. Une fois l'entreprise retenue, celle-ci passera vers chacun et lui fera un devis personnalisé, le coût des travaux restant à la charge du demandeur.

En un mot, la commune de Mons s'occupe des démarches, et l'intéressé paye les travaux lui incombant. Plus il y aura de demandes, plus les prix seront attractifs. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL émet un avis favorable à cette proposition qui sera communiquée à la population monsoise dans le prochain bulletin d'informations.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Afin d'étoffer le fonds de commerce du restaurant dont la commune est propriétaire et suite à la demande des restaurateurs qui ont dressé la liste, Mr le Maire présente un devis de SAS PROXI CHEF pour acheter des petits ustensiles (bacs pleins, pinces, cuillère,...). **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL accepte le devis établi par SAS PROXI CHEF d'un montant de 371,77 € TTC, pour ces ustensiles qui feront partie du fonds de commerce.**

D'autre part, il reste comme travaux à réaliser une rampe à l'entrée pour accueillir les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ainsi que l'aménagement d'un WC handicapé. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL décide de faire intervenir Mr Pierre Grosmond, architecte, pour une étude des deux chantiers.**

TERRAINS PROXIMITE DE L'ECOLE : Mr le Maire annonce que Mr Jean Roux est vendeur du terrain jouxtant la cour de l'école, cadastré ZE 160, et que pour lui, il est opportun que la Commune achète ce foncier touchant l'école, même si pour l'instant aucun projet précis ne concerne ce terrain. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL émet un avis favorable à cet achat et charge Mr le Maire de contacter également Mme Iranzo, propriétaire**

de la parcelle ZE 273, située à côté du ZE 160, pour savoir si elle désire également vendre sa parcelle.

DEFIBRILLATEUR : Il a été installé cet été, à l'extérieur, sous le porche de la salle polyvalente. Il s'agit maintenant que la population sache l'utiliser et pour faire une démonstration, Mr le Maire a contacté le Corps de Sapeurs-Pompiers de Randan qui a répondu avec enthousiasme. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL** décide de faire une réunion publique animée par deux sapeurs-pompiers à laquelle seront invités tous les Monsois et Monsoises, Jeudi 26 Septembre à 20h. La communication se fera dans le bulletin d'informations à distribuer.

PAGE FACEBOOK : Mr le Maire explique que même si ce n'est pas sa tasse de thé, il faut vivre avec son temps et qu'il serait bien que la Commune de Mons se dote d'une page Facebook. Cette communication sur les réseaux sociaux doit bien sûr être maîtrisée, on ne s'en servirait que pour annoncer des événements festifs pouvant intéresser la population, des informations concernant la commune. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL** approuve cette idée.

STATION D'EPURATION : Bien qu'elle fonctionne correctement, les analyses, faites par un service du Conseil Départemental 4 fois par an comme le veut la loi, indiquant un rejet conforme aux normes en vigueur, cette station sature, vu qu'elle n'avait pas été conçue pour autant d'habitants il y a 20 ans. Il s'agit donc d'étudier un nouveau système d'épuration des eaux usées. Ce n'est qu'une fois la nouvelle station finie, que d'autres tranches de réseaux d'assainissement pourront être envisagées. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL** décide de lancer l'étude de la nouvelle station dès maintenant pour une réalisation et une mise en service en 2021.

ECLAIRAGE PUBLIC et EFFACEMENT DES RESEAUX AUX RIGODANCHES : Mr le Maire présente les devis du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz). Sur le RD 55, pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, et pour installer 10 candélabres, le coût total des travaux prévisionnel est de 100 402 € TTC. La somme revenant à la commune de Mons s'élèverait à 53 000 € TTC, et on pourrait également avoir une petite subvention du Conseil Départemental de 3 000 €. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL** décide d'attendre l'élaboration du Budget 2020 pour se prononcer sur l'inscription de ces travaux.

ANCIENNE SCIERIE à Guiochon : Mr le Maire propose de prendre un arrêté de péril concernant ce bâtiment vétuste et dont l'accès n'est pas très sécurisé. **APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, LE CONSEIL approuve cette proposition.**

INFORMATIONS

FETE PATRONALE : elle aura lieu ce week-end. Mr le Maire rappelle qu'il compte sur l'ensemble du Conseil pour y être présent, avec le samedi après-midi, le concours de pétanque organisé par l'Ecole Buissonnière et le samedi soir, la retraite aux flambeaux animée par l'Eveil Randannais. Puis le dimanche, la messe où seront mis à l'honneur les deux vitraux restaurés par la Commune, suivie de l'apéritif offert par la Municipalité. Brigitte représentera la Commune à la messe. Et à 16h, le spectacle offert par « Fête, Culture et Loisirs ». Jean et Didier seront présents pour aider les employés communaux à monter le vendredi matin et à démonter le lundi après-midi le barnum. Michelle s'occupe d'aller chercher la commande à Intermarché.

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES : cette feuille de chou parlera du défibrillateur, de la privatisation des Aéroports de Paris, du goudronnage des entrées des particuliers et de l'état de catastrophe naturelle. Elle sera distribuée par les Employés Communaux dans la semaine 38.

BALADE GOURMANDE : organisée par la Communauté de communes Plaine Limagne, elle aura lieu Samedi 14 Septembre avec plusieurs départs du Domaine Royal de Randan à partir de 10h. Il manque encore quelques bénévoles pour assurer la logistique.

EGLISE : Fin Juillet, un individu s'est introduit dans l'église en cassant un carreau et a volé les deux troncs. La commune a porté plainte à la gendarmerie et a fait réparer la fenêtre, la paroisse se chargeant des troncs. D'autre part, la foudre a occasionné des dégâts sur l'armoire électrique. L'entreprise HIMS est intervenue et le sinistre a été déclaré à notre assurance.

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Mons/ Beaumont : l'effectif au 01/01/19 est de 88 élèves dont 36 de Beaumont. Le coût de la cantine est de 3,80 €, il n'y a pas eu d'augmentation.

SUBVENTIONS : elles ont été versées à la Commune : pour le défibrillateur sur un coût de 1 792 €, le Conseil Départemental nous a donné 750 € et pour le goudronnage des deux rues, sur un coût de 56 985 €, le Conseil Départemental nous a versé 10 827 €

ASSOCIATIONS : un courrier leur a été adressé pour leur signaler le versement de la subvention communale et aussi pour les informer de toutes les ressources du FAB LAB Limagne situé à Maringues (confection de banderoles, de logos, ...)

PERCEPTION DE LUZILLAT : Mr le Maire explique qu'elle pourrait fermer comme beaucoup d'autres perceptions en France, pour qu'il n'y ait plus qu'un CDL (Conseiller Décideur Local) par Communauté de communes, l'Etat expliquant cela par la baisse d'activités liée aux transmissions de plus en plus nombreuses par Internet, à la retenue à la source,Cependant, rien n'est encore acté, il y a des réunions avec Mr le Directeur Départemental des Finances Publiques et les maires de la Comcom sur son devenir, et sur le maintien des services publics en zone rurale.

ATELIERS A LA SALLE POLYVALENTE : Mr le Maire informe qu'ont repris les mardis soirs, la Gym Douce et la Zoumba, animés par Olga, les jeudis, l'atelier Informatique, animé par Sophie, le mercredi après-midi, l'atelier créatif animé par « Fête, Culture et Loisirs » et le mercredi soir, le Djembé animé par Sami.

CATASTROPHE NATURELLE : La commune de Mons, comme 75 autres communes du département, a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse de l'été 2018. Les propriétaires dont les bâtiments en ont souffert, peuvent venir en mairie retirer l'arrêté préfectoral à remettre à leur assureur en même temps que leur déclaration.

QUESTIONS DIVERSES : Sophie fait remarquer que malgré nos injonctions, il y a encore des crottes de chiens sur le Ronch et rapporte que certains habitants lui ont suggéré que la commune achète des sacs pour crottes à installer à l'entrée de la place. Mr le Maire pense que ce sont aux propriétaires de chiens de prévoir, soit une petite pelle, soit un sac pour éliminer ces déjections canines.

Ont signé les membres présents